Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 12 (1939)

Heft: 2

Artikel: Hôtel-de-Ville 16 : Hornung & van Berchem, architectes à Genève

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-121016

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Immeuble, rue de l'Hôtel-de-Ville, 16.
En haut : avant la restauration.
En bas : après la restauration.
Hornung et van Berchem, architectes, à Genève

(Photos Juillen.)

Hôtel-de-Ville 16

Hornung & van Berchem, architectes à Genève

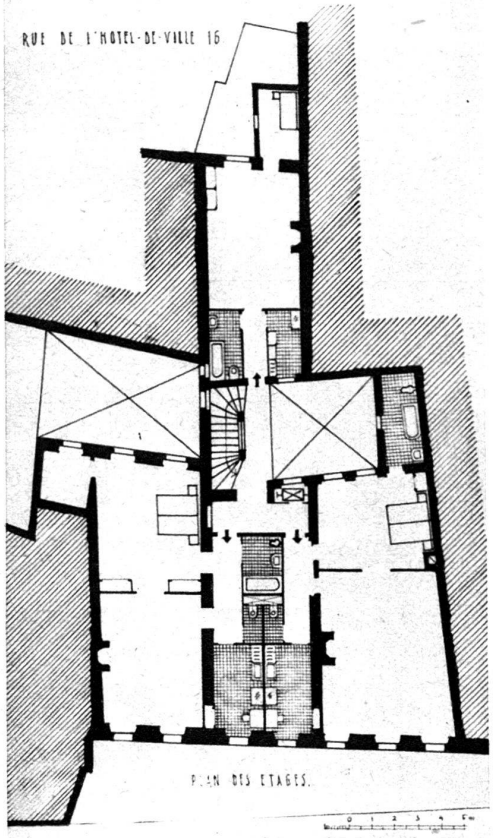

Hôtel-de-Ville, 16. Plan des étages.

Immeuble assez vétuste et dégradé, construit sur l'emplacement du Château des comtes de Genevois. A été agrandi plus tard de deux travées à gauche, ce qui explique le désaxement de la porte d'entrée, et rehaussé d'un quatrième étage (boiseries style empire à cet étage).

Comprenait de grands appartements de 7 pièces, sans aucun confort, encombrés de couloirs, alcôves, réduits, en partie fort obscurs.

Pour sa restauration, les architectes ont divisé les appartements en deux, créant des logements de 3 pièces et 3 ½ pièces, modernisés, tout en conservant, dans la mesure du possible, le caractère du XVIIIme siècle, (conservation des boiseries, cheminées, etc.).

Les façades en molasse (Vernier ?) ont été ravalées en conservant ou rétablissant les anciens profils des cordons. Pour donner plus d'ampleur à l'entrée étriquée, on a créé un porche avec piliers, sur lequel s'ouvrent également les arcades des boutiques.

De vastes combles ont permis la réalisation d'un cinquième étage avec grandes lucarnes sur toiture (augmentation du rendement de l'immeuble). Pour obtenir plus de clarté dans la cour intérieure (et du même coup dans les chambres donnant sur cette cour), des baies ont été créées dans le mur de la cage de l'escalier, séparant cette cour d'une autre cour plus vaste. Tout a été repeint en tons clairs. Cette cour intérieure qui suait l'ennui est devenue claire et agréable.

Tout le confort a été introduit : ascenseur, salles de bains, eau chaude par bouilleur électrique (3000 litres), chauffage central avec chaudières accouplées, T. S. F. à antenne unique, prises pour frigo, pour cuisinière électrique, dévaloir à ordures... etc..., etc...

Travaux exécutés en six mois (du 1er janvier au 1er juillet 1938).

Rue du Soleil-Levant 6

C. Vetterli, architecte à Genève

L'immeuble rue du Soleil-Levant No 6 a été légué à la ville de Genève par le baron de Grenus, en 1847. Autrefois demeure de bourgeois notables de notre ville, celle-ci s'est transformée au cours des dernières décennies, en salles d'école de commerce, école ménagère et de couture ou en bureaux de l'Administration municipale.

Le passage de ces différents habitants avait laissé des traces peu favorables à une utilisation de la maison comme logements, même de conditions modestes.

Afin d'encourager la mise en œuvre de travaux du bâtiment et pour revaloriser cet immeuble, sous l'impulsion de M. le conseiller administratif Emile Unger, la ville de Genève décida en automne 1937 sa transformation complète en appartements pourvus du confort moderne.

Tout en respectant dans la maison ce qu'il y avait d'intéressant, datant de la fin du XVIIIme siècle, la nouvelle distribution intérieure des appartements se fit conformément aux usages de l'habitation moderne.

Les grandes pièces et leurs superbes parquets à panneaux furent conservés au rez-de-chaussée et au premier étage. Par contre, au 2me et 3me étages, la distribution consiste en appartements de 2 ½, 3 et 3 ½ pièces par étage. Le quatrième étage, autrefois un grenier, est aménagé en deux appartements jouissant d'une vue splendide sur la rade et la cour de St-Pierre.

Le style Louis XV a été respecté dans la composition de la porte d'entrée en ferronnerie, ainsi que pour l'entrée avec ses parois revêtues de mollasse du lac en assises, sa barrière en fer forgé et sa lustrerie.

Cet exemple de transformation montre qu'il est possible de tirer un parti conforme au goût du jour des immeubles de la vieille ville lorsque leur gros œuvre est en bon état et que leur situation répond à des conditions hygiéniques satisfaisantes.

Le bâtiment rue du Soleil-Levant No 6 a une profondeur normale ; l'une de ses faces donne sur une courette claire et bien aérée ; l'autre face domine la cour de St-Pierre.

Pourvu de deux étages de caves, ce bâtiment repose sur un sol assaini.

En prévoyant la démolition des constructions vétustes qui se sont entassées en certains points, en créant des espaces libres et des terrasses surélevées, en aménageant des squares dans le centre des îlots, le projet d'aménagement de la vieille ville tend à favoriser la rénovation des bâtiments qui méritent d'être conservés dans ce quartier, tout en conservant à ce dernier son caractère et sa physionomie.